

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 60 (1922)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Histoire vraie  
**Autor:** Marcel, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-217066>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sion (deux jours). Mais à peine s'était-on remis de l'étonnement produit par ce changement de tactique que le bruit se propagea d'un troisième plan. Le Directoire veut incorporer les Vaudois à la République rhodanique, ainsi prétend Brune, le nouveau général français. Lequel des deux, le général français ou le résident Desportes, fut l'instigateur de ce coup d'état ?

Une légitime émotion régnait chez ceux qui avaient adhéré un mois auparavant à la République helvétique une et indivisible. On était d'autant plus déconcerté que Monachon, agent du résident Desportes, n'était porteur que d'une copie de la lettre de Desportes, et non de l'original. Il y eut de l'indignation. Celle-ci éclata dans une proposition individuelle tendant à mettre Monachon — un ancien pasteur — aux arrêts jusqu'au moment où l'on se serait bien rendu compte qu'il n'y avait pas de mystification. Les esprits s'étant un peu apaisés, on résolut d'envoyer une députation auprès du général Brune pour avoir des renseignements précis.

Le choix des délégués se porta sur les citoyens Gex et Perdonnet fils. Celui-ci venait, dans cette même séance du 4 mars, d'être agréé comme suppléant de son père :

« L'Assemblée témoigne par ses applaudissements les plus vifs la satisfaction qu'elle éprouve en recevant dans son sein un homme dont le patriotisme et les talents lui sont si bien connus, et dont les procédés envers la nation vaudoise sollicitent la plus vive reconnaissance. »

Le premier jour que Vincent Perdonnet paraît dans l'Assemblée, il assiste à la fois à une manifestation spontanée sur son nom et au premier acte de volonté caractérisé des représentants du peuple vaudois, moins maniable que Desportes l'avait cru, car plus on lit l'histoire, plus l'on scrute ce personnage chez qui les nobles sentiments paraissent avoir cédé le pas à l'ambition prosaïque, plus on est persuadé qu'il fut bien l'instigateur du projet, heureusement mort-né, de la république rhodanique.

Gex et Perdonnet se rendent donc auprès du général Brune et reviennent le 6 mars à l'Assemblée porteurs d'une déclaration catégorique :

« Le général n'a point ouï parler de la prétendue lettre dont la copie présentée par le citoyen Monachon avait si fort alarmé deux jours auparavant les patriotes helvétiques. Le projet en lui-même lui est parfaitement inconnu. »

L'incident est clos. Le canton du Léman subsiste comme membre de la République helvétique une et indivisible.

Cependant, d'autres événements surgissent. Le Valais est en ébullition. Il veut, le Bas-Valais du moins, se réunir à la République helvétique une et indivisible. L'Assemblée provisoire vaudoise est sollicitée. Elle invite Perdonnet à se rendre pour elle sur le théâtre des événements :

« Si Perdonnet accepte l'invitation qui lui est faite d'aller conférer avec Mangourit (le résident français en Valais), il devra, dit le Comité de surveillance, se concerter avec le résident français pour obtenir une audience du Comité des communes du Bas-Valais, auxquelles il exprimera la sympathie de l'Assemblée provisoire et il se rendra compte de leurs dispositions vis-à-vis du projet de constitution de la République helvétique. »

Mangourit avait écrit à Perdonnet père; c'est par cet intermédiaire que le fils fut accrédité par l'Assemblée provisoire auprès du résident français.

Le 7 mars, l'Assemblée provisoire écrivait à La Harpe pour l'avertir de ce qui se passait et lui signalait entre autres l'envoi de Perdonnet fils à Mangourit, « qui nous a enfin demandé un homme de confiance pour agir avec lui ». Perdonnet était chargé de mettre Mangourit au courant de l'incident provoqué par la lecture de la copie apportée par Monachon.

Le 8 mars, l'Assemblée provisoire écrit à Perdonnet, qui se trouve maintenant à Aigle, pour le mettre au courant de la correspondance reçue de La Harpe, Monod et du général de Bons, et annonçant le résultat de la bataille de Fraubrunnen. Le 11 mars Perdonnet adresse un rapport au Comité militaire de l'Assemblée pour rendre compte

de sa mission et faire connaître les plaintes des comités de surveillance et militaire de Vevey. Les excès commis dans cette ville devront être réprimés.

Vincent Perdonnet avait Auset comme collègue de Vevey à l'Assemblée provisoire. Leur activité commune ne larde pas à se manifester. Assurés de la constitution du canton du Léman et de l'échec de la République rhodanique, ils tournent leurs regards vers le Valais et veulent travailler à son rattachement à la République helvétique, comme ils y sont invités; ils se rendront sur place.

Le 24 mars, ils écrivent à l'Assemblée provisoire: « Nous partons pour Vevey. Nos familles nous rappellent. Nous reviendrons lundi. Veuillez lire la lettre incluse (il s'agit de la lettre adressée par Gex-Oboussier à Auset et Perdonnet sur la nécessité d'envoyer des députés en Valais). »

« Vous sentirez la nécessité de réunir à la République helvétique une et indivisible le pays du Valais. Le commerce du pays de Vaud, les relations de Suisse en Italie réclament cette réunion, la constitution acceptée l'exige, l'amour de la chose publique en fait un devoir. »

« Nous avons trouvé peu d'empressement à prendre ces mesures. Nous vous parlons avec franchise. »

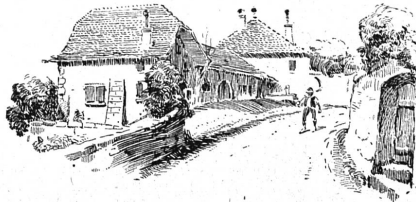
« Nous connaissons le Valais; des hommes pourris de corruption y ont jusqu'à présent dominé, ils cherchent, ils feront tous leurs efforts pour perpétuer leur domination et c'est en séparant, en isolant le Valais qu'ils croient pouvoir parvenir à ce but nuisible à leur pays, au nôtre, et contraire à la politique de la République helvétique. »

Suit un post scriptum pour insister sur l'importance de la mission et la recommandation de prendre au passage le citoyen Gex-Oboussier, qui connaît parfaitement le pays, ses usages, son gouvernement, ses habitants. Dans sa lettre à Perdonnet et Auset, Gex-Oboussier racontait une conversation qu'il avait eue aux Trois-Couronnes, à Vevey, avec quatre députés du Haut et Bas-Valais. Celui du Bas-Valais avait insisté sur l'opportunité de faire la réunion et de se détacher ainsi de la « rusticité de leurs paysans du Haut-Valais surtout auxquels on ne pouvait faire entendre raison ». Mais ce n'était pas une déclaration sincère; en tout cas si réellement le député disait ce qu'il pensait, il n'en suivit pas moins ses collègues du Haut-Valais sur la route de Berne et Fribourg, au lieu de se rendre à Lausanne, comme ils l'avaient prétendu, pour conférer avec Ochs qui y était de passage.

Sur ces entrefaites l'Assemblée électorale vaudoise élisait les membres de la Chambre administrative: Pierre Glayre, Henri Monod, Auberjonois, Vincent Perdonnet et J.-P. Bergier.

La Chambre administrative était l'autorité cantonale correspondant à notre Conseil d'Etat actuel. Vincent Perdonnet ne remplit pas longtemps ses fonctions. Il demanda un congé pour cause de maladie, mais rentré à Vevey il y fut malgré tout repris par le désir de servir son pays. Seulement, au lieu de retourner à Lausanne vers ses collègues de la Chambre administrative, il s'y fit remplacer par son ami Auset, de Vevey également, qui était l'un des cinq suppléants régulièrement élus en même temps que les titulaires.

L. Mogeon.



### HISTOIRE VRAIE

Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur.

Alfred de Musset.

**D**ITES-DONC, Madame Eros, vous dont le métier consiste à vendre des articles mortuaires, vous avez assisté à beaucoup de désespoirs, j'imagine ?

— A des quantités, Monsieur Hafen; ma profes-

sion est pénible, je vous l'assure; si au moins je jouissais d'un caractère indifférent, je ne serais pas si souvent mélancolique, mais, au contraire, ma sensibilité, ma sensibilité excessive m'empêche de considérer froidement les souffrances d'autrui; il y a au fond de moi-même une tristesse immense... Vous riez, Monsieur Hafen ? Pourtant c'est exact. Vous vous moquez ? Je sais : un commis voyageur ça n'éprouve pas les sentiments d'une femme; un commis voyageur c'est dur, ça ne saisit que le ridicule des situations, et ça ne comprend rien de rien au cœur humain.

— Mais si, mais si, Madame Eros, je vous comprends, seulement c'est amusant de vous voir tomber dans le lyrisme, ma parole, vous possédez un talent oratoire, Madame Eros; gardez-vous de ne pas vous lancer dans une oraison funèbre ou une élégie... Vous boudez, Madame Eros ?... Si je vous ai froissée, excusez-moi, mon but n'était pas de vous vexer.

— Vos plaisanteries m'agacent, je vous l'ai déjà répété cent fois : elles sont trop fréquentes, trop longues et trop plates.

— Allons ! allons, Madame Eros, ne vous fâchez pas. La pluie est sans doute la cause de votre mauvais humeur; rassurez-vous, consolez-vous, Madame Eros, le soleil luira.

— Je me moque du temps comme de vous ! mon chagrin ne provient pas d'une averse, mais de toutes les misères qui défilent journellement dans ma boutique. Tenez, Monsieur Hafen, pas plus tard que ce matin, il est entré ici un pauvre ouvrier; il est arrivé en chancelant et en se soutenant aux meubles; il s'appuya à cette table et me regarda avec un regard si troublé qu'il me fit peur; au premier abord, je le pris pour un homme ivre, mais comme il ne sentait pas le vin, je craignis que ce ne fut un fou et lui commandai un peu rudement de m'expliquer l'objet de sa visite. « Pardon, Madame, me dit-il, si je ne sais pas causer, mais les mots s'arrêtent là : ils m'étrangent dans le cou; mon gosse est mort; il avait une année; ce mioche, c'était notre joie, ma femme le gâtait et moi aussi je le gâtai; ça faisait rien qu'on était pauvres; la maison n'est plus la même sans lui; il avait des mains comme ça, pas plus larges que ça, Madame, avec des petits ongles roses, des petits ongles... Ça m'amusa de fourrer mes grosses pattes à côté pour voir la différence; puis il avait des yeux... des yeux qui parlaient; il serait devenu quelqu'un; oui, des yeux qui parlaient; quand j'y pense, je peux pas dire l'effet que ça me fait, c'est comme si ma raison s'en allait et quand je ferme mes yeux ça bourdonne dans mes oreilles. Il s'appelait Pierre, c'est le grand-père qu'avait voulu ce nom, il s'appelait Pierre... il est mort, Madame. Le docteur a dit que c'était à cause des poumons, et à cause d'autre chose, j'sais plus quoi. Il est mort, alors on voudrait un cercueil de cette grandeur pour le mettre dedans. Un cercueil un peu beau et un peu bon marché; on n'a pas d'argent, on est au chômage. Voici un billet du mont-de-piété, ça vaut quelques francs, prenez, Madame; voici un billet. Y'en a qui ont voulu payer le cercueil, mais on veut pas, nous, on peut bien faire ça pour Pierre, est-ce pas ? » Puis cet homme est parti, Monsieur Hafen, il est parti tout tremblant, comme un vieux; devant ma porte, il y avait des enfants qui se bousculaient, lorgnaient malicieusement et filaient; je les entendis rire en chuchotant : « Voilà de nouveau l'ivrogne ! » Alors je les ai appelés, je leur ai distribué des caramels et ils ont oublié de suivre l'ouvrier. Eh bien ! Monsieur Hafen, des événements semblables se passent chaque jour, c'est compréhensible qu'on en perde le goût de rire !

— Je vous comprends, Madame Eros; vous m'avez donné du noir.

— Voyez, Monsieur Hafen, voilà encore une malheureuse.

En effet, en ce moment, une dame entra; elle était vêtue sombrement, avec élégance. Elle baisait la tête pour cacher son émotion.

— Madame, dit-elle, je désirerais une couronne.

— Dans quel genre ?

— Ce que vous découvrirez de plus joli, il faut que ce soit des fleurs naturelles.

Ces paroles sortaient hâchées, saccadées, lourdes de sanglots.

La dame choisit machinalement et paya :

— Vous mettez, comme inscription : « A notre chère petite Lydie ».

Elle sortit avec cette démarche hésitante des gens brisés, mais, tout à coup, revenant sur ses pas :

— Que vous ai-je dit d'inscrire sur la couronne ?

— A notre chère petite Lydie.

— Non, non ! ce n'est pas assez ! je perds l'esprit ! mettez : « A notre très chère petite Lydie, notre unique amour ».

Et, comme elle se retirait, le commis voyageur, attendri, sentit le besoin de la reconforter : appuyé, il lui demanda doucement :

— Vous avez perdu votre fillette, Madame ?

La dame releva la tête; sous l'obscurité de son chapeau, on découvrait deux yeux sombres, de ces yeux au regard profond, au regard lointain, détaché du monde, de ces yeux où la détresse passe, et la dame, baissant lentement la tête pour cacher ses larmes, répondit :

— Non, Monsieur, ma fille est vivante, mais ma chienne est morte. *André Marcel.*

### SECTION VAUDOISE DU HEIMATSCHUTZ

La Société d'art public organise pour le 16 courant, à 20 h. 1/2, à la Salle Tissot, Palais de Rumine, une conférence avec projections lumineuses sur ce sujet : « La Cité, cœur de Lausanne et du pays vaudois ». Deux conférenciers commenteront les vues qui défileront sur l'écran. Ce seront : MM. G.-A. Bridel et Eug. Bron, architecte. Un groupe du Chœur des Vaudoises chantera de vieux chants qui ont trait à la Cité ou qui y sont nés.

### LE FOURRIER JAQUET

**V**ALLORBE vient de perdre son doyen, Jérémie Jaquet, décédé à la ferme de la Frasse-Dessous, où il était né et qu'il n'avait jamais quittée.

« Jérémie de la Frasse » ou le « fourrier Jaquet », comme on avait coutume de l'appeler, jouissait justement de l'estime de tous. C'était un homme de devoir, bienveillant, serviable, dont la franchise et l'originalité étaient connues. Il avait fait la campagne du Rhin, en 1856, et monté la garde à la frontière en 1870. Il aimait à rappeler les souvenirs du temps qu'il avait passé sous les drapeaux.

A propos de la mort du « fourrier Jaquet », la *Revue* cite ce trait de son caractère :

Le fourrier Jaquet fut un des premiers mobilisés à l'approche de l'armée de l'Est, l'année terrible. Le poste de sentinelle avancée, à l'extrême frontière sur le pont entre les deux douanes française et suisse, lui fut confié. Cela se passait immédiatement après le triste défilé; quand, tout à coup, quatre uhlans prussiens se présentèrent à lui, d'ailleurs fort poliment, et l'interpellèrent :

— C'est bien là la frontière suisse, et quelles sont les forces et l'attitude de l'armée suisse en la circonstance ?

Le fourrier Jaquet, toujours prêt à la réplique, répondit d'une voix décidée et ne permettant aucun soupçon de la part de ses curieux interlocuteurs :

— Certainement, c'est bien la Suisse qui commence ici, voyez plutôt ces tas de fusils et nos troupes sur les hauteurs environnantes.

Et Dieu sait quelles troupes le fourrier Jaquet faisait magiquement, mais avec l'apparence d'une réalité, sans ambage, apparaître à cette patrouille en quête d'informations, laquelle fit aussitôt volte-face ! Elle y mit du reste toute bonne volonté, au dire du témoin oculaire qui lui fit la politesse de lui offrir un viatique à l'éclatant du père « Erdiet » (qui, à ce moment-là, ne connaissait pas Erdiet, réputé pour ses charcuteries... excellentes ?). Celui-ci, apeuré devant cette arrivée inopinée des « Prussiens » s'en fut aussitôt se cacher en s'écriant dans un jargon patois qu'il n'est point facile d'écrire :

— Baïe o ce que vouldra !

L'AMOUR. — Madame : — Tu ne m'aimes plus, je le vois bien.

Monsieur : — Moi, si, je t'adore.

Madame : — Non, non, on n'aime pas une femme qui a de si vilaines robes.

### LA SAUCISSE AUX CHOUX

**D**ANS ses lettres du Milieu du Monde, le savoureux conteur, qui signe « Pierre Deslandes », fait, dans la *Gazette*, le panégyrique de la saucisse aux choux.

Admirons ceux qui parviennent encore à composer un menu. Car l'ère des restrictions, longtemps prêchée par ceux-là même qui y croyaient le moins, l'ère des restrictions et de la sagesse est venue pour tous. Vous ne l'attendiez pas si tard ? Avez-vous donc oublié que la guerre se paie et que c'est à nous de la payer ?

Aussi les sages ne se composent-ils plus de menu. Les sages sourient devant les trois « éprouvettes » hétéroclites, où Brillat-Savarin associait, sans rire, un dindon bien gras avec un plat de choucroute à la Bernoise, une pièce de volaille de sept livres, bourrée de truffes, avec deux douzaines d'ortolans à la provençale. Ils goûtent davantage les simples et savoureuses recettes que vient de leur restituer Albert Muret, à qui je reproche seulement d'avoir écrit : « peut-être quelques Cortailled de très bonnes années peuvent-ils prétendre au rang de grands vins ». Enlevez-moi prestement ce « peut-être », ou je me fâche...

Dans son livre succulent, Albert Muret n'a oublié qu'une chose : l'éloge de la saucisse aux choux. Il l'a esquissée en glissant; il y eût appuyé sans indiscrétion, car je ne sais rien de plus savoureux, dans ce janvier morose, qu'une « puissante » saucisse aux choux à côté d'un lit de poireaux, cuits délicatement, sans excès de farine et de sauce. La neige est triste, le ciel bas, la campagne morte. On s'assied, entre amis, autour d'une vieille table soustraite à l'ennuyeuse curiosité des antiquaires et des munitionnaires. Est-il rien de plus onctueux, rien qui soit plus *matière*, en même temps, et plus *esprit* que cette saucisse vaudoise, qui nourrit sans gaver, qui pique à la langue sans emporter le palais, qui invite doucement à vider une bouteille de Neuchâtel rouge, de Moulin-à-Vent couleur de rubis ou d'un Bordeaux qui ne vienne pas d'Aigues-Mortes en droite ligne. Elle compose à elle seule un menu, le menu rustique de l'hiver. Elle convient aux cordiales réunions d'amis, à la condition qu'on l'ait choisie, comme les amis, à bon escient. Tout au plus, s'accommodent-elle d'une gentille omelette au rhum, qui lui fait suite et qui clôt le repas. Notre bonne saucisse aux choux eût plu à Cicéron, puisque, telle un vin honnête, elle laisse le ventre libre et que, sans violence, elle excite l'esprit aux causeries, où se retrempe, avec le fin ressort de l'esprit, les amitiés anciennes.

Vous gagnez moins d'argent ? Votre portefeuille d'actions a perdu son obésité ? Vos beurres se vendent moins cher ? La bonne saucisse aux choux ne se refuse à personne. Elle vous attend jusqu'à Pâques, au plus tard à la Trinité.



POULARD ET MOTTU

III

### UNE AVENTURE DE VOYAGE

« Derrière », c'était le « violon », la prison du poste, asile passager des vagabonds, des prévenus attendant l'interrogatoire ou le transfert au chef-lieu, des ivrognes qui y couvent leur vin. Un couloir mal éclairé par une parcimonieuse ampoule électrique, trois cellules fermées par de massives portes à guichets et à solides verrous, un ou deux bancs, une table chargée de couvertures à distribuer aux coucheurs, un petit pupitre avec un registre, c'était tout.

Le gendarme poussa devant lui ses deux clients.

— Sortez ce que vous avez dans vos poches.

Poulard et Mottu, initiés depuis longtemps aux menus mystères de cette cérémonie exhibèrent docilement le contenu de leurs poches. A eux deux, ils possédaient trente-sept centimes, une médaille

en plomb, un bout de crayon — à Poulard — une « topette » vide — à Mottu — des fragments de ficelle, deux vieux couteaux militaires, deux vieux carnets aux feuillets craqueux, et toute une collection de clous, de boutons, de petits objets dépareillés et inutiles, jusqu'à une fermeture de bouteille à bière et un sordide pompon d'infanterie.

— Faudrait pas vous imaginer qu'on va écrire une liste de tout ce fourbis, avertit le gendarme.

Et, prenant dans un tiroir deux petits sachets en toile, il mit dans l'un les appartenances de Poulard et dans l'autre la fortune de Mottu. L'argent échut au premier, qui l'avait sur lui au moment de la fouille, en tant que boursier de l'association. Mottu ne fut pas satisfait et grogna.

— Il y a quinze à moi sur cette monnaie.

Mais le gendarme n'était pas d'humeur à examiner les droits de Mottu sur ces quinze centimes :

— Vous réglerez ça plus tard. Pas mon affaire. Route dedans !

Bruyamment, il introduisit une grosse clef dans la serrure maintenant le verrou, puis ayant ouvert, il tira la barre d'acier et poussa la porte.

— Allez ! Houste ! Dépêchez.

Poulard et Mottu, sans aucun souci de présence, entrèrent dans une pièce basse et malodorante. La porte se referma. Le verrou grinça, heurta, claqua, et le gendarme partit en grondant contre ces « rôdeurs de par Lausanne, qui ne peuvent pas seulement rester cachés le dimanche ». Il était fâché, cet homme, de ce que l'arrestation de ces deux riponniers en rupture de Riponne eût interrompu son idylle. Pourquoi les avait-il hêlés et interrogés ? Le plus simple, évidemment, eût été de leur laisser poursuivre, en toute quiétude, le petit voyage projeté. Mais, la consigne ne permet pas semblable indifférence. Nadaud l'a dit, il y a plus d'un demi-siècle :

Ah ! c'est un métier difficile,  
Garantir la propriété,  
Préserver les bois et la ville  
Du meurtre et de l'iniquité.

En cet instant, le bon gendarme vaudois partageait l'opinion pessimiste de son camarade de France.

La cellule dans laquelle Poulard et Mottu furent introduits était déjà occupée par deux individus, dont l'un, en voyant la porte s'ouvrir, s'était précipité au devant des nouveaux venus pour débiter avec une volubilité incomparable, une longue tirade en allemand qui ne fut pas écoutée. Alors, cet homme se retourna, demandant à Poulard :

— Toi... parler... allemand ?

— Non, mon vieux.

— *Merkwürdig*.

Et, jugeant « remarquable » qu'on ne le comprit pas dans un pays dont il ignorait la langue, il alla s'asseoir, au fond de la cellule, sur le lit de camp — une façon de tréteau en planches inclinées. C'était un jeune homme vêtu d'habits troués et sales, les cheveux trop longs et peu peignés tombant sur le col de sa veste, tandis qu'une courte barbe rousse dissimulait assez bien l'absence de linge. Il riait, maintenant, et inspectait ses poches pour y découvrir, si possible, quelque poussière de tabac et la mâcher. Ce faisant, il se présentait, lui-même, avec complaisance :

— Moi, pas français parler... *Nur cinige Wörter*<sup>1</sup>: ouvrier pas ouvrage; faim; manger; boire; pain; viande; vin; *pantalone*; souliers; coucher; deux sous, s'il vous plaît, moussie; une *pillette iochement*; préfet; gendarme...

C'était, à peu près, tout le vocabulaire, à l'aide duquel ce touriste exerçait sa petite industrie de vagabond mendiant. Et il paraissait très fier de si bien réussir avec si peu.

— C'est moi mendie... toute Suisse... bon mange... Ah ! ah ! ah !

Assurément, il trouvait la vie excellente, sachant faire, avec philosophie, la part des inconvénients, dont la prison, l'expulsion, la « conduite » à pied ou dans le fourgon du train, étaient d'inévitables spécimens. Mais, toute médaille a son revers et chaque métier ses heures difficiles.

<sup>1</sup> Seulement quelques mots.